



# Charte de collaboration influenceurs

Le Groupe et ses 40 marques ont à cœur de développer une relation transparente et professionnelle avec ses partenaires influenceurs. L'ambition est d'établir une relation de confiance, pour le bon déroulement de chaque collaboration. En signant cette charte, les deux parties s'engagent.

**Objectifs Accor** : construire une relation pérenne et de confiance avec les influenceurs en privilégiant la transparence et l'authenticité.

**Objectifs Influenceurs** : produire des contenus qualitatifs répondant aux besoins de la campagne et aux valeurs du Groupe.

Un kit contenant cette charte et un brief complet seront transmis en amont de chaque collaboration.

## Engagements Accor :

1. Orienter l'influenceur vers la marque et le dispositif qui lui correspondent le mieux.
2. Proposer une expérience inédite pour faire découvrir l'univers de marque, en s'adaptant aux besoins de la ligne éditoriale et graphique de l'influenceur.
3. Déterminer un délai de publication respectant le calendrier de la marque et permettant de réaliser un travail de qualité.
4. Valoriser la production de contenu sur les plateformes du Groupe et/ou de ses marques, dans le respect du droit d'auteur et du droit à l'image, et dans la limite de nos besoins.
5. Respecter et préserver les valeurs éthiques et environnementales du Groupe durant toute la collaboration.
6. Veiller, dans le cadre de partenariat rémunérés, à construire une proposition tarifaire fondée sur des critères quantitatifs et qualitatifs. Accor s'engage également à proposer une collaboration contractualisée, au bénéfice de chacune des parties.

## Engagements Influenceurs :

1. Valoriser et faire ressortir l'identité de la marque avec laquelle l'influenceur collabore.
2. Respecter les clients, les équipes, et le bon fonctionnement de l'établissement où se déroule l'expérience.
3. Honorer les délais de publication de contenu préalablement validés ensemble.
4. Insérer la mention #Sponsorisé ou #Collaboration aux contenus postés de manière visible dans le texte ou via les fonctionnalités de la plateforme utilisée.
5. Envoyer, après publication, les statistiques des posts, stories, vidéos, articles de blog en fonction des leviers activés, et autoriser Accor -dans le respect des droits d'auteur - à utiliser l'image de l'influenceur et à partager ses contenus sur nos plateformes réseau sociaux.
6. Prendre connaissance de la Charte Ethique et RSE et la [politique du Groupe en matière de RSE](#) et s'engager à respecter les règles éthiques du Groupe et ne pas partager de contenu jugé à caractère illicite, choquant, diffamatoire, pornographique, raciste, haineux. Cela concerne également les contenus qui pourraient porter plus largement atteinte au droit d'autrui, y compris au droit à l'image et au droit de la propriété intellectuelle de tiers, à la dignité humaine ou animale, à l'ordre public et aux bonnes mœurs.



Avec le soutien de l'[ARPP](#) : Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité